

Numéro 9

Décembre 2007



RÉSEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)

L'Indicateur des Droits Humains

Programme de Monitoring



Police



Prisons



Sit-In



Manifestations



Victimes



Justice

Programme de Formation

Séminaires



Police

Organisations de Base



Conférences



Education Plus



A l'intérieur:

Faits Saillants de l'Année 2007	2
Education	3
Environnement	3
Justice	5, 6, 9
Situation Socio-économique	8
RNDDH en Action	10

Points d'intérêt:

- Déséquilibre environnemental – page 3
- Séances d'Assises Criminelles – page 5
- Dossier Brignol Lindor – page 6
- Libération de Détenus Non Jugés – page 9
- Activités Réalisées par le RNDDH – page 10

Coup d'Œil Analytique sur les Faits Saillants de l'Année 2007

Insécurité

L'année 2006 a été marquée par des actes d'atrocités de toutes sortes: kidnapping, assassinat, viol. La situation était tellement lamentable que nombre d'écoles au niveau de l'aire métropolitaine se sont vues obligées, prématurément, de fermer leurs portes. Au cours de cette année, on a enregistré 544 cas de kidnapping, 781 cas d'assassinats dont 41 policiers et 550 cas de violence sexo-spécifique dont 24 cas de viol déclarés à l'HUEH. Parallèlement, l'année 2007 a aussi entraîné son cortège de barbaries: 246 cas de kidnapping, 352 personnes tuées dont 22 policiers et 467 cas de violence sexo-spécifique enregistrés, dont 31 cas de viols déclarés à l'HUEH.

Tableau comparatif

Infractions	Année 2006	Année 2007
Kidnapping	544	246
Assassinats	781	352
Policiers assassinés	41	22
Violences sexuelles	550	467
Viols (HUEH)	24	31

Au regard de ces chiffres, un effort a été consenti par le gouvernement Préval/Alexis. Certains quartiers qui étaient, jusqu'en 2006, contrôlés par des gangs armés, ont été pacifiés. La Police Nationale d'Haïti (PNH) a réalisé conjointement avec les agents de la MINUSTAH plusieurs interventions.

Le bilan de ces opérations peut se présenter ainsi: Au moins 40 chefs de gangs sont arrêtés soit dans leurs fiefs, soit dans certaines villes de province tandis que plus d'une dizaine sont tombés dans les échanges avec les forces de sécurité. Plus de 146 personnes dont des femmes et des enfants sont arrêtés.

Plusieurs bandits ont abandonné leurs repaires pour se retrancher dans des endroits reculés où la présence de l'Etat est relativement faible. Tel fut le cas d'Amaral Ducloona, dont la présence a été signalée dans la commune de Dame Marie par le 2^{ème} Séné-

teur du Département de la Grand Anse.

De surcroît, la police a mis en circulation à travers un spot publicitaire une liste comprenant une trentaine de personnes recherchées pour des crimes de droit commun. Signalons cependant que des présumés criminels notoires arrêtés par la police sont libérés sans aucune forme de procès par la justice. Une fois retournés dans leurs fiefs ils récidivent. Citons entre autres le cas de Pierre Richard Méllis, alias Kanson Fè, le «chouchou du parquet», qui arrêté à 2 reprises est libéré par le Parquet pour reprendre ses activités criminelles.

Graduellement l'insécurité va en crescendo entraînant avec elle les Kidnappings, les viols, les assassinats, les disparitions, les kidnappings suivis d'assassinats, etc. Certains faits ont particulièrement attiré l'attention, tels la disparition de Lovinsky Pierre Antoine, l'enlèvement de Maryse Narcisse, l'attaque armée contre le bâtiment de Radio-Télé Ginen, etc.

Enlèvement et disparition de militants Lavalas

Le dimanche 12 Août 2007, le militant Lavalas, coordonnateur de la Fondation 30 Septembre, Lovinsky Pierre Antoine est porté disparu. Sa voiture a été retrouvée à Delmas 10 le lendemain. Jusqu'à date, aucun signe de vie du militant n'a été donné, aucun ravisseur n'a contacté la famille du disparu. Il est à noter que cette disparition n'est pas la seule à avoir été enregistrée au cours de cette année.

Maryse Narcisse, l'un des membres influents de l'organisation politique Fanmi Lavalas et son chauffeur, Delano Morel, ont été enlevés le samedi 27 octobre 2007, à Delmas 83. Ils furent libérés le mercredi 31 octobre 2007, après avoir versé une forte rançon.

La disparition et l'enlèvement de ces 2 militants sont inquiétants car, la question est aujourd'hui de se demander si ce sont des actes isolés ou au contraire, des actes ciblés.

Attaque armée contre radio-Télé Ginen

Le 6 novembre 2007, un commando armé a attaqué le bâtiment abritant Radio-Télé

Ginen, situé à Delmas 31. Une vendeuse, Suzanne Séide, a été blessée et des dégâts matériels ont été enregistrés. Les enquêtes du Bureau des Affaires Criminelles (BAC), une section spécialisée de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), ont abouti à l'arrestation de Camille Marc Calixte, Johnny Carl, Stanley Auguste et Aguilard Jean Hughens Adolph. Ce dernier, un employé de la station occupait le poste de réalisateur. Par suite d'une décision de la direction de la station, il a été rétrogradé au poste de simple monteur. Au cours de son audition au BAC, il a déclaré avoir été le responsable de cette attaque parce que mécontent de la décision de la direction de la station. Il a engagé, toujours selon ses dires, les services du gang armé dénommé Baz Cameroun, basé à Bel-Air pour la perpétration de cet acte.

Le dossier se trouve aujourd'hui au Cabinet d'Instruction. Nous espérons que la lumière sera faite et que les auteurs, co-auteurs et complices seront punis conformément à la Loi.

Elections

L'année 2007 a été aussi marquée par un ensemble de consultations réalisées par le Président de la République portant sur des sujets aussi divers que l'amendement de la Constitution de 1987, la réforme de la justice, la création d'un nouveau Conseil Electoral Provisoire, etc.

Le 12 décembre 2007, par arrêté présidentiel, un nouveau Conseil Electoral Provisoire est nommé et a prêté serment le lendemain par devant la Cour de Cassation. L'entrée en fonction de ce Conseil a mis fin au mandat de l'ancien Conseil dirigé par Max



Photo des membres du nouveau Conseil Electoral Provisoire

(suite page 4)

Droit à l'Éducation en Haïti: un Défi à Relever

L'article 32.2 de la Constitution de 1987 stipule que «La première charge de l'Etat et des collectivités territoriales est la scolarisation massive, seule capable de permettre le développement du pays...» Le gouvernement Préval/Alexis a réalisé des efforts en matière d'éducation. De nouveaux bâtiments ont été inaugurés notamment à Belle-Anse, Jérémie, Dame-Marie, Fort-Liberté et à Limbé, avec l'appui de la Banque Mondiale, l'Union Européenne. Des uniformes et des kits scolaires ont été distribués gratuitement tant par des organisations nationales, internationales que par l'Etat Haïtien. Plusieurs enseignants, travaillant dans des conditions irrégulières, ont été budgétisés et ceux qui n'avaient pas été payés depuis 2 ans, ont reçu leur salaire. Par ailleurs, l'Etat a aussi octroyé un appui financier à de nombreuses familles qui, malgré cela, continuent d'assurer 65 % des dépenses relatives à l'éducation. En effet, pour chaque enfant, l'éducation absorbe environ 15% des revenus de la famille. Toutefois, l'augmentation effrénée des frais d'inscription et des mensualités porte les parents à consacrer de plus en plus, une plus grande partie de leur budget à l'éducation, ce qui fait réviser à



Remise de kits scolaires à certains élèves

la hausse le pourcentage des dépenses en éducation, pour chaque enfant.

Aujourd'hui encore, en Haïti, de vastes inégalités subsistent en matière d'accès à l'éducation. En effet, selon la Coordination Europe-Haïti (CoE-H) 17.7 % de la population métropolitaine, 26.6 % de la population des villes de provinces et 54.7 %, de la population rurale, n'ont jamais fréquenté l'école. On estime que 51 % des garçons contre 49 % des filles et 3% des enfants à besoins spéciaux, en âge scolaire ont accès à l'école.

Malgré la campagne d'alphabétisation entreprise par les différents gouvernements dont celui d'aujourd'hui, plus d'un

tiers des jeunes, âgés entre 16 et 24 ans sont encore analphabètes. Le taux de scolarisation primaire étant estimé à 76 %, le problème de l'analphabétisme n'est pas susceptible de disparaître de sitôt d'autant plus que 78.5 % de ces écoliers sont sur-âgés pour leurs classes.

De 2000 à 2004, une augmentation de 2% de la scolarisation et une baisse de 5 % de l'analphabétisme ont été enregistrées. Ces résultats sont certes appréciables mais insuffisants. Haïti est classée par la Campagne Mondiale pour l'Éducation, en dernière position dans la réalisation des buts éducatifs des Objectifs du Millénaire pour le Développement consacrés par l'Organisation des Nations-Unies. Si, comme libellé dans l'objectif II des VIII objectifs du Millénaire pour le Développement, Haïti tient à donner, d'ici à 2015, à tous ses enfants, garçons et filles, les mêmes moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, le pays doit réviser son Plan National d'Éducation en conformité aux nouvelles données internationales. ■

Sources:

Une Autre Haïti est Possible : Issues Vers une Sortie de Crise, Coordination Haïti-Europe, Septembre 2007.

RNDDH

Conséquences du Déséquilibre Environnemental

La protection de l'environnement est un droit garanti tant par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que par la Constitution Haïtienne de 1987. En son article 253, la Constitution Haïtienne stipule que : «L'environnement étant le cadre naturel de la vie de la population, les pratiques susceptibles de perturber l'équilibre écologique sont formellement interdites». Malgré l'existence de cette disposition, l'écologie en Haïti est depuis très longtemps loin d'être équilibrée... Mais souvent, ce ne sont pas forcément les actes néfastes de l'industrie qui entraînent la dégradation de l'environnement, il s'agit la plupart du temps simplement d'un manque, voire d'une absence totale de planification. La croissance rapide de la popula-

tion, l'urbanisation désordonnée, sans planification réfléchie et sans amélioration des infrastructures, l'abandon des provinces, la dégradation de l'agriculture, l'émigration massive des populations rurales vers les villes de province sont les principaux facteurs à la base de problèmes majeurs qui, à leur tour constituent de réelles violations du droit à un environnement sain. En effet, lorsque l'équilibre écologique est perturbé, l'un des principaux effets secondaires est la dégradation de l'environnement.

En termes de sécurité, la plus grande menace environnementale en Haïti est la déforestation. Au mois d'octobre, une semaine de pluies intenses s'est abattue sur le pays, entraînant glissements de ter-



Une vue de la dégradation de notre environnement.

rains et inondations qui ont emporté des centaines de maisons, des dizaines de têtes de bétail, ont fait 45 morts dont 23 seulement à Cabaret, et fait environ 6000 personnes sans abri. Plusieurs routes et

(suite page 7)

Faits Saillants de l'Année 2007

(suite de la page 2)

Mathurin, scandalisé et désavoué par des conseillers eux-mêmes. L'actuel conseil nommé par arrêté en date du mardi 11 décembre 2007 et issu d'un processus de consultation, est composé de: Frantz Gérard Verret (Eglise Episcopale), président; Rodol Pierre (Organisations Populaires), vice-président; Léonel Raphaël (Fédération Protestante), secrétaire général; Gaillot Dorsainvil (secteur des handicapés), trésorier; Ginette Chérubin (Secteur des Femmes); Laurette Croyance (Eglise Episcopale Anglicane); Fritz Rosemé (Grand Rassemblement pour l'Evolution d'Haïti); Dr François Jasmin (Conseil National des Partis Politiques); Jacques Belzin (Confédération des Travailleurs Haïtiens). Ce Conseil a pour missions d'organiser des élections directes pour combler les onze (11) postes vacants à la chambre haute et des élections indirectes pour mettre en place les assemblées municipales et départementales.

Constitution de 1987 : Source réelle d'instabilité ?

Le président René Garcia PREVAL a organisé plusieurs rencontres au palais national autour de la Constitution Haïtienne. Selon le Chef de l'Etat, la présente Constitution minimise la possibilité d'avoir un pouvoir dictatorial pourtant elle ne permet pas de renforcer la démocratie. Elle est donc une source d'instabilité. Il a cité en exemple: les élections partielles tous les 2 ans pour le renouvellement du tiers du Sénat qui, à elles seules, coûtent à l'Etat haïtien 13 millions de dollars, l'impossibilité pour le Président de briguer successivement 2 mandats, de renvoyer son premier ministre qu'il a lui-même nommé. Toujours selon le Chef de l'Etat, pour stabiliser politiquement le pays et le développer, la Constitution doit être amendée. Estimant que l'amendement tel que prévu par la Constitution étant trop compliqué, il a préconisé la formation d'un groupe de travail sur l'amendement constitutionnel.

A ce stade, les questions auxquelles il faut trouver des réponses sont les suivantes: la Constitution Haïtienne de 1987, est-elle responsable de la situation actuelle du pays,

faite d'insécurité, de misère, de kidnapping, de violence, de corruption, d'impunité? Est-ce la Constitution, la responsable de la dégradation de notre environnement, des violations graves des droits collectifs (santé, éducation, travail, logement, alimentation etc.)? Quel rôle joue la Constitution dans la problématique de la détention préventive prolongée, dans le dysfonctionnement de notre système judiciaire et dans le classement d'Haïti parmi les pays les plus corrompus de la planète? Considérer la Constitution comme une source d'instabilité politique, c'est mettre la charrue avant les bœufs. La Constitution haïtienne de 1987 n'a, jusqu'à date, jamais été appliquée, alors, comment peut-elle être vue comme un handicap à la démocratie politique, une source d'instabilité?

En agitant cette question, le Chef de l'Etat cherche à se dédouaner de ses responsabilités, détourner l'attention du public des vrais problèmes du pays.

Diplomatie

Le 12 mars 2007, le Président du Venezuela Hugo Chavez et le 2^{ème} Vice Président de Cuba, Esteban Lazo ont visité Haïti et se sont entretenus avec le Président René Garcia Préval.



De gauche à droite, le 2^{ème} Vice Président de Cuba, Esteban Lazo, le Président du Venezuela Hugo Chavez, et le Président d'Haïti René Garcia Préval

A l'issue de cette rencontre, un accord tripartite est intervenu entre Cuba, Venezuela et Haïti, prévoyant la fourniture de 14.000

barils de pétrole par jour, l'envoi des techniciens cubains et vénézuéliens pour la construction de 3 centrales électriques notamment aux Gonaïves, au Cap-Haïtien et à Port au Prince et l'aménagement des infrastructures aéroportuaires. Cet accord fait aussi mention d'un don de 21 millions de dollars américains pour l'achat d'équipements médicaux et pour l'hébergement de nouveaux médecins cubains en Haïti.

Le 16 mars 2007, à l'initiative du Président de la République, René Garcia Préval, Saint Domingue, Haïti, Colombie, Trinidad And Tobago ont organisé à Saint Domingue, un sommet régional sur la drogue, la sécurité et la coopération. Ce sommet s'est déroulé en présence des Présidents Haïtien René Garcia Préval, Colombien Alvaro Uribe, Dominicain Leonel Fernandez, du Premier ministre de Trinidad and Tobago Patrick Manning et de représentants de plusieurs pays, d'institutions régionales et internationales spécialisées, des représentants de la Campagne pour la Réduction de la Violence Armée en Haïti. Les différents intervenants avec des statistiques à l'appui ont établi un lien entre la drogue, l'insécurité, la corruption, l'homicide et l'impunité. La drogue représente une menace pour la stabilité du monde. Selon une étude préparée et présentée au sommet par le professeur Gamarra la drogue génère 322 milliards de dollars. Près de 5% de la population mondiale en consomme. Elle est classée au 3^{ème} rang du commerce mondial après le pétrole et les armes.

Selon les intervenants, un pays ne peut à lui seul combattre ce fléau mondial; le combat doit être mené sur la base de coopérations régionale et internationale.

Une déclaration en 12 points est signée par Haïti, Colombie, Saint Domingue et Trinidad and Tobago touchant plusieurs aspects dont la coopération entre les Etats, l'organisation de séminaires semblables, la conception d'un système de renseignements, la participation de la société civile, la réforme de la justice, la mise en place et le renforcement d'un observatoire national dans chacun de ces pays signataires de cette déclaration. ■

Séances d'Assises Criminelles dans Toutes les Juridictions du Pays

Les 16 juridictions du pays ont organisé, tout au cours de l'année judiciaire octobre 2006 / octobre 2007, les assises criminelles avec et sans assistance de jury. Ces assises ont permis de juger 471 accusés à travers 421 audiences criminelles. 316 personnes ont été condamnées et 148 autres libérées.

Le tableau ci-contre présente les principaux chefs d'accusation des accusés jugés :

Tableau

Informations	Nombre
# Cas de vol	42
# Cas d'association de malfaiteurs	36
# Cas de viol	22
# Cas de tentative d'assassinat	42
# Cas d'enlèvement	13
# Cas de meurtre	56

D'une manière générale, la tenue de ces assises constitue la preuve que l'appareil judiciaire, mieux imbu des problèmes qui sapent sa base, dispose de magistrats animés de la volonté de combattre le drame de la détention préventive prolongée. Certaines juridictions dont Port-au-Prince ont mis en évidence cette volonté car, dès la réouverture de l'année judiciaire en octobre 2006, cette juridiction a débuté avec les séances d'assises. Toutefois, certaines irrégularités ont quand même été relevées dans la réalisation de ces assises criminelles, comme par exemple: des problèmes de coordination entre les acteurs de la chaîne pénale, la faiblesse du système judiciaire, la légèreté dans le choix des jurés, la banalisation des témoignages et des garanties judiciaires, etc.

Problèmes de coordination entre les acteurs de la chaîne pénale

L'affaire Jacques Roche

Dans le dossier du journaliste Jacques Roche, assassiné le 14 juillet 2005, un grand problème de coordination est mis en évidence. Le jeudi 23 août 2007 le tribunal criminel sans assistance de jury a évoqué l'affaire des accusés Chéry Beaubrun et Alby Joseph pour être jugés sur les chefs d'accusation d'association de malfaiteurs, d'incendie de marché public, de complicité d'enlèvement et de séquestration suivie de meurtre sur la personne de Jacques Roche suivant ordonnance de renvoi de la chambre d'instruction criminelle, datée du 22 novembre 2006. Ceci a provoqué tout un remue-ménage mais, une analyse du dossier permettra de comprendre que, ces deux accusés étaient, au moment de leur incarcération, des mineurs et le dossier a été transféré au cabinet d'instruction pour enfants. D'autre part, le juge d'instruction Perez Paul, saisi de l'affaire eut à rendre une ordonnance partielle tout en continuant son enquête. La majorité des concernés ont interjeté appel. Donc, l'affaire est en même temps par-devant la juridiction de jugement, le cabinet d'instruction et la Cour d'Appel.

L'affaire des émetteurs-récepteurs

Le 13 janvier 2004, des individus ont fait irruption sur le site d'Electrocom S.A., sis à Boutilliers et détruit plusieurs matériels d'équipement du site ainsi que ceux de plusieurs stations de radio dont Galaxy, Magic Stéréo, Signal F.M. et Kiskeya. Le dossier est envoyé au cabinet d'instruction. Cependant, le juge d'instruction pour enfant, Me Emmanuel Lacroix enquêtant sur un cas de viol collectif perpétré sur une mineure qui a été séquestrée et violée par 7 bandits a trouvé le lien entre cette base et le dossier des émetteurs-récepteurs.

C'est donc par citation à comparaître à titre de témoins, par exploit, en date du 24 août 2007, dans l'affaire opposant le Ministère Public aux accusés Yvon Jean, Junior Dessalines, Jacques Mathieu, Georges Jean Yves, Fritz Innocent, Jean Milfort, Jimmy Pilou Legony, et Ajoupann ainsi connus que les propriétaires des médias susmentionnés di-

sent avoir pris connaissance que l'affaire qui les concernait était en instance de recevoir jugement.

Faiblesse du système judiciaire

L'analyse des assises révèle les graves faiblesses du système judiciaire. D'une part, les dossiers sont mal montés, les témoins répondent rarement aux citations qui leur sont faites et les jurés s'absentent comme ils veulent et sans crainte. D'autre part, la défense des accusés ne pouvant se payer les services d'un avocat est généralement confiée à des stagiaires inexpérimentés qui se plaignent fréquemment de ne recevoir les dossiers de leurs clients que quelques heures avant le procès. L'accusation, quant à elle, est trop souvent soutenue avec nonchalance par les représentants des Parquets. A côté de cela, les procès ne sont pas équilibrés car, seulement un cinquième (1/5) des victimes sont représentées à la barre et la compétence des juges de siège laisse souvent à désirer.

Légèreté dans le choix des jurés

Plusieurs cas ont mis à jour la légèreté innombrable des responsables dans le choix des jurés. Plusieurs cas ont été enregistrés dont les plus saillants sont:

Le 25 juillet 2007, à l'audience criminelle présidée par le juge Odillon Sède de la juridiction des Cayes, dans l'affaire opposant le ministère public aux accusés Ophilio Menseoux et Jonas Chérestal, poursuivis pour assassinat, le premier juré tiré au sort et non récusé par les parties qui, au regard de la loi, devient automatiquement, le président du jury a fait remarquer au doyen du tribunal criminel qu'il ne sait ni lire ni écrire et donc, ne peut présider le jury. La présidence du jury a été confiée au deuxième juré en violation de l'article 216 du code d'instruction criminelle qui stipule que: «Sont également incapables d'être jurés les interdits, les individus pourvus d'un casier judiciaire, les personnes ne sachant ni lire ni écrire».

Au tribunal de première instance de Jacmel, le 26 juillet 2007, dans l'affaire opposant

(suite page 7)

Assassinat de Brignol Lindor : un Procès Bâclé

Six (6) ans après son assassinat par des membres d'une organisation pro-lavalas dénommée Dòmi nan Bwa, le procès de l'ancien directeur de la salle des nouvelles de Radio Echo 2000, Brignol Lindor, a débuté le lundi 10 décembre 2007 à Petit-Goave. Sur 10 accusés qui devaient comparaître par devant le tribunal criminel siégeant avec assistance de jury, 4 seulement étaient présents. Il s'agit de : Simon Cétoute, Jean Rémy Démosthène, Joubert Saint Juste et Fritzner Doudoute.



Brignol Lindor. Photo de Reporters sans frontières 3-12-2002

Plusieurs failles ont été constatées dans le déroulement de ce procès qui a mobilisé tout l'appareil judiciaire de Petit-Goave. Il s'agit entre autres, de problèmes d'identité, d'arrestation et de détention arbitraires, d'une enquête judiciaire taillée sur mesure, d'une mauvaise gestion des jurés, etc.

Problème d'identité, d'arrestation et de détention arbitraires

Simon Cétoute, âgé de 57 ans, a été arrêté en lieu et place de son fils, Simon Cétoute.

Le sieur Fritzner Doudoute est arrêté le 25 novembre 2005 pour vol qualifié. Cependant, l'instruction du dossier Lindor ayant fait état de l'implication d'un certain Fritznel Doudoute, il fut retenu en lieu et place de ce dernier. Pour procéder à la vérification de l'identité de l'accusé, le tribunal a dû se transporter à l'Acul, 1ère section de la commune de Petit-Goave, et citer directement des riverains à comparaître. Ces derniers ont unani-

mement reconnu que l'accusé se nomme Fritzner et non Fritznel tout en faisant état de la participation de Fritzner Doudoute dans le drame du 3 décembre 2001.

Enquête judiciaire taillée sur mesure

L'ordonnance du 16 septembre 2002 s'est révélée sélective. Le juge d'instruction a blanchi les membres du cartel de la mairie de Petit-Goave d'alors, composé de Dumey Bony, Emmanuel Antoine et Cémereste Bolière, dénoncés par la clameur publique comme étant les commanditaires de cet assassinat. 3 jours avant ce drame, soit le 30 novembre 2001, ils ont donné une conférence de presse au cours de laquelle ils ont réclamé l'application de la formule « Zero Tolérance » à l'encontre de plusieurs personnalités de Petit-Goave, dont le journaliste Brignol Lindor.

Il revient au juge instructeur d'établir l'identité des personnes impliquées dans le crime ou le délit sur lequel il instruit. La facilité avec laquelle le tribunal a pu se transporter sur les lieux et trouver des riverains ayant la volonté d'éclairer la lanterne du tribunal prouve que l'instruction n'a pas été approfondie.

Certains témoins clés n'ont pas été entendus par le Cabinet d'instruction voire cités par le Parquet à comparaître à titre de témoins. On peut citer à titre d'exemple Guy Paul, ancien ministre de l'information d'alors, qui, opinant sur l'assassinat de Brignol Lindor, eut à déclarer sur les ondes de plusieurs stations, que ce dernier n'a pas été assassiné parce qu'étant journaliste mais, pour être militant politique de l'opposition.

10 personnes ont été renvoyées par devant le tribunal criminel pour meurtre et non pour assassinat alors que tous les faits concourent à prouver qu'il y a eu assassinat. Pourtant, le juge instructeur a conclu qu'il s'est agi d'un meurtre. A ce stade, il est important de savoir si le juge était animé de la volonté de banaliser le drame du 3 décembre 2001 et désresponsabiliser l'Etat. Si le juge avait qualifié le drame du 3 décembre 2001 d'assassinat, ceci l'obligerait à étendre son instruction également aux membres des structures étatiques locales et sans nul doute l'acte aurait été qualifié de crime d'Etat.

Mauvaise gestion des jurés

Après les audiences du lundi 10 décembre, les jurés ont été invités à loger à l'Hôtel Relax, sis à l'avenue Guirand, Petit-Goave ; Certains n'ayant pas apporté des habits, ont été chez eux en chercher. D'autres ont dû aussi laisser l'Hôtel à cause d'une carence en eau. Donc, les jurés étaient susceptibles d'être influencés.

Autres faiblesses du procès

1. Des personnes dont les noms n'ont pas été portés sur la liste des témoins ont été entendus par le tribunal, en violation des articles 249 et 258 du CIC ;
2. Les accusés ont été traduits en justice pour des faits de meurtre. Leur position a été aggravée à l'audience suite à une demande en requalification des faits, produite par le Ministère Public et ce, en violation de l'article 192 du CIC qui dispose que : « Le Ministère public poursuivra toute personne mise en accusation suivant les formes prescrites au chapitre premier de la présente loi. Il ne pourra porter au tribunal criminel aucune autre accusation, à peine de nullité, et, s'il y a lieu, de prise à partie.- » ;
3. Le procès n'a pas permis de révéler le mobile du crime ni les raisons pour lesquelles Brignol Lindor a été tué ;
4. Aucun des membres de l'organisation Dòmi nan Bwa n'a été jugé alors que l'assassinat a été revendiqué par cette organisation ;
5. Aucune relation n'a été établie entre Dòmi nan Bwa, le crime et les autorités politiques de l'époque tant au niveau local que national.

Le procès du 10 décembre 2007 a débouché sur la condamnation aux travaux forcés à perpétuité de 2 des 4 accusés présents à l'audience Joubert St Juste et Jean Rémy Démosthène, la libération de Simon Cétoute et le renvoi par devant le cabinet d'instruction de Fritzner Doudoute. Compte tenu des failles sus-énumérées, l'on est en droit de conclure que ce procès n'a pas pu faire jaillir la lumière autour de l'assassinat de Brignol Lindor, et donc, ce fut un procès bâclé. ■

Conséquences du Déséquilibre Environnemental

(Continued from page 3)

champs de culture ont été gravement endommagés. En Haïti, 70% des terres sont des montagnes et des collines, les crues subites et les inondations sont inévitables s'il n'y a pas assez de végétation pour protéger les terres contre l'érosion et pour provoquer l'infiltration de cette eau qui déferle et emporte tout sur son passage.

A côté de cela, Haïti fait également face à des problèmes d'approvisionnement en eau potable, surtout en ce qui a trait au traitement et à la gestion des eaux usées. Sans eau propre et sans système d'évacuation, la population se retrouve plus vulnérable face aux maladies, particulièrement la diarrhée. Une tendance environnementale positive est que, depuis 1990, en dépit d'une croissance urbaine incontrôlée, les villes haïtiennes, via l'Organisation Mondiale de la Santé et Le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), se sont dotées d'un meilleur accès aux services d'hygiène publique. Alors que 25% seulement de la population urbaine avait accès à un système d'évacuation des eaux usées en 1990, on arrive à 57% en 2004, date de

la dernière évaluation. Cette amélioration est malheureusement accompagnée par une diminution, pour la même période, du nombre de citoyens ayant accès à l'eau potable, passant de 60% à 52%.

Il est intéressant de constater que la tendance est totalement inverse dans les zones rurales du pays. Entre 1990 et 2004, le pourcentage de la population rurale ayant accès à l'eau potable passait de 42% à 56%, alors que le nombre de personnes ayant accès à un service d'évacuation des eaux usées baissait de 30% à 24% car, en général, la population mondiale urbaine a tendance à dépasser la population mondiale rurale. Haïti n'étant simplement pas doté d'infrastructures en termes de système d'égouts, d'installations et de traitement des eaux usées, une population croissante entraînera toujours une croissance de la dégradation de l'environnement.

Un changement remarquable s'est effectué dans la zone métropolitaine au cours de cette année surtout en ce qui a trait à la propreté dans les rues. Des poubelles ont été entreposées et sont utilisées tant par les habitants que par les employés de la voie publique.



Photo d'une des nombreuses poubelles placées dans les rues de la capitale.

Si tous ces problèmes concernent Haïti, il est aussi important de signaler qu'aujourd'hui, le monde fait face à de grandes menaces environnementales résultant du changement climatique. Bien que située loin des icebergs, Haïti est l'un des pays les plus vulnérables face à ce phénomène. La protection de l'environnement n'est pas seulement une affaire de l'Etat: elle concerne tous les citoyens du pays. Des efforts doivent être consentis en vue de garantir le plein respect de tous les droits humains dont le droit à un environnement sain. ■

Séances d'Assises Criminelles

(suite de la page 5)

Clotide Gaveaux et Charles Zen, accusés d'assassinat sur la personne de Solange Eloi, le juge Charlot Jean Louis ayant constaté que certains jurés sont analphabètes, a renvoyé l'audition de l'affaire en fin de session, en dépit d'un verdict favorable aux accusés: six (6) voix pour, six (6) voix contre. Rappelons que l'article 280 du CIC stipule que «la décision du jury, tant contre l'accusé que sur les circonstances atténuantes, se forme à la majorité absolue. La déclaration du jury constate cette majorité sans que le nombre de voix puisse y être exprimé».

Banalisation des témoignages et des garanties judiciaires

Dans la juridiction de Mirebalais les témoins à charge n'ont même pas été cités par le Parquet qui fonctionne avec un seul commissaire.

Au Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, les prévenus Perard Gasner, Augustin Leprintemps, Ernst Sainvil ont été arrêtés le 16 juillet 2004 et écroués le 24 juillet pour assassinat et complicité d'assassinat sur Didier Mortel. Ils se sont présentés par devant le tribunal criminel avec assistance de jury pour y répondre de ce qui leur est reproché. Le 29 août 2006, bien que le dossier ait été en état, il a été renvoyé parce que le jury n'a

pu être formé. En décembre 2006, ils ont encore une fois comparu par devant le tribunal mais, le dossier est renvoyé. En août 2007, ils sont à nouveau emmenés au tribunal. On ne comprend pas que toutes ces tergiversations soient enregistrées dans un dossier, selon toute vraisemblance, en état.

Il devient clair que de jour en jour, les tribunaux de première instance du pays se sentent concernés par le drame de la détention préventive prolongée. Les progrès réalisés dans le cadre de ces assises méritent d'être salués et encouragés, en espérant que les failles seront redressées. Il est à souhaiter qu'à terme, la régularisation des séances d'assises criminelles, seule voie légale pour la réduction de la détention préventive prolongée, aura un impact positif sur ce problème. ■

Rétrospective sur la Situation Socio-économique du Pays

Selon le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), Haïti a réalisé des progrès en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain (IDH) par rapport à l'année dernière, passant de la 154^{ème} à la 146^{ème} place. Les constats quant à la situation actuelle du pays témoignent pourtant d'une dégradation accélérée de la pauvreté. Par rapport à cette étude, il est donc clair qu'Haïti n'a pas tant progressé de la 154^{ème} à la 146^{ème} place, ce sont plutôt d'autres pays qui ont chuté par rapport à leur Indice de Développement Humain. L'année 2007 n'aura pas été une année de progrès en termes d'accès aux droits sociaux, économiques et culturels. Le gouvernement en place ne montre pas de volonté réelle en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne. L'accès aux services de base n'est pas assuré, le contrôle des prix l'est encore moins.

L'Etat se montre indifférent à la façon de gérer la question de la santé en Haïti. Preuve en est la grève du personnel de soutien de l'HUEH au mois de juin 2007, afin de réclamer des arriérés de salaire, alors que des grèves similaires ont été enregistrées en 2006. 16 personnes sont décédées suite à cette grève contre 32 en 2006. Le contrôle exercé sur les hôpitaux et cliniques privés est largement insuffisant et atteste aussi du désintérêt de l'Etat. Ces établissements fonctionnent sans se soucier du respect des normes établies, sans assurer une prestation de services de qualité, causant cette année la mort d'au moins 4 personnes (pour plus de détails, voir le bulletin n° 7 du RNDDH). Soulignons cependant que plusieurs pharmacies et cliniques privées ont été fermées après contrôle par le Ministère de la Santé Publique et de la Population, pour vente de médicaments périmés, prestation mauvaise ou pour fonctionnement illégal. Toutefois, ces mesures timides ne sont pas suffisantes pour garantir aux haïtiens le droit à la santé.

La situation économique du peuple haïtien ne s'est guère améliorée, au contraire, aujourd'hui encore, 70 % de la population est au chômage alors que les prix des produits de base augmentent régulièrement, les prix des transports publics deviennent inabornables, bref, le pouvoir d'achat des haïtiens se réduit visiblement. L'économie de la débrouille et l'argent envoyé par la diaspora

permettent à certains de s'en sortir.

Pendant que les orientations économiques du pays visent le libéralisme, le peuple haïtien ne sait plus comment arriver à se nourrir correctement, faute de moyens. Malgré l'accord Petrocaribe, le prix de l'essence ne cesse de grimper, ce qui entraîne une augmentation des prix des produits de base. En une année, la marmite de riz est passée de 75 à 130 gourdes. En cette fin d'année 2007, les prix des produits de première nécessité ont encore augmenté de 20 à 50 %. Des manifestations ont eu lieu dans le pays pour protester contre la cherté de la vie pendant que beaucoup de familles haïtiennes éprouvent des difficultés à manger à leur faim et que le dollar américain garde plus ou moins une certaine stabilité.

La détérioration de la situation socio-économique du pays, la résurgence de l'insécurité portent des citoyens à fuir le pays

...les prix des produits de première nécessité ont encore augmenté de 20 à 50 %

et ce, dans des conditions lamentables de sécurité. Ceci a entraîné plusieurs incidents regrettables souvent provoqués et dont le plus tristement mémorable est celui du 4 mai 2007. En effet, un bateau avec à bord, des compatriotes a chaviré dans les eaux des îles Turcs et Caïcos. 59 corps ont été repêchés dans l'océan, certains déchiquetés par des requins. Les cadavres des victimes ont été rapatriés vers le Cap-Haïtien, le 19 mai 2007. Selon les survivants, le naufrage a été provoqué par les autorités des îles Turcs et Caïcos alors que ces dernières affirment avoir tout mis en œuvre en vue de ramener le bateau en difficulté vers le port.

De son côté, l'Etat pense privatiser les institutions telles que la Téléco, l'ONA. La Loi sur l'Office National de Partenariat en Edu-

cation (ONAPE) qui vise à favoriser l'intégration maximale du secteur privé dans le système éducationnel haïtien peut aussi être citée en exemple.

La Loi Hope, adoptée par le gouvernement américain, acceptée par le gouvernement haïtien, mais passée sous silence devant le Parlement, vise la création de 11 zones franches en Haïti pour l'industrie textile et la création de 60.000 emplois. Faut-il encore préciser le type d'emplois qui sera créé: emploi précaire, sous payé, sans sécurité sociale, et sans prise en compte du cycle de production du pays. En contrepartie de la création de ces zones franches, l'Etat Haïtien devra consentir à faire des sacrifices énormes: l'élimination des barrières douanières aux produits américains, la modification de la règle d'origine pour les produits fabriqués en partie en Haïti, la privatisation des entreprises publiques et la non création de nouvelles entreprises publiques, la non intervention de l'Etat sur les prix des produits de base, la liberté d'accès et la circulation des capitaux américains.

Au moment où nous en sommes, ces sacrifices constituent-ils ce dont Haïti a besoin?

L'option néolibérale des autorités

L'orientation économique prise par le gouvernement ne présage pas d'améliorations sociales. Les autorités haïtiennes ont résolulement choisi la voie néolibérale pour la gestion des politiques économiques du pays. Ceci se traduit par des mesures qui ne vont pas dans le sens du respect des droits économiques, sociaux et culturels.

Une décision dans le sens de l'orientation économique, prise par le gouvernement et néfaste pour l'avenir de la population haïtienne est l'adhésion aux Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique) dont Haïti fait partie. Les APE sont des accords de libre échange voués à remplacer les accords de Cotonou et le système préférentiel accordé jusque fin 2008 aux pays ACP (vu les disparités économiques existant entre les pays développés et les pays du Sud) dans leurs relations commerciales avec l'Europe. Les APE se rangent désormais sur les règles strictes de

(suite page 9)

Libération en Série de Détenus Non Jugés par le Parquet de Port-au-Prince

Le parquet de Port-au-Prince, depuis le 13 juillet 2007, s'est engagé à libérer des détenus sur la base que ces derniers sont en détention préventive prolongée ou font face à des problèmes humanitaires. 200 détenus ont été mis en liberté au cours des mois de juillet et de novembre.

Date (2007)	Nombre de Libérés
13 juillet	17
14 juillet	14
17 juillet	16
7 novembre	74
23 novembre	48
30 novembre	31

Si au cours du mois de juillet 2007, le parquet a libéré 47 détenus, le chiffre a largement augmenté pour le mois de novembre car, 153 détenus ont été élargis. Parmi ces

153 libérés, 39 ont été incarcérés pour association de malfaiteurs, 11 pour enlèvement et séquestration, 10 pour usage et trafic de stupéfiants, 9 pour détention illégale d'armes à feu, 5 pour viol, 5 pour meurtres et assassinat, etc. De ces détenus 67 avaient leurs dossiers au cabinet d'instruction contre 61 au parquet ou au décanat. La date d'écrou de 131 d'entre eux a été retracée: 7 ont été incarcérés en 2004, 20 en 2005, 38 en 2006 et 66 en 2007. Au moins 4 avaient à leur actif des ordonnances de renvoi par devant le tribunal pour y être jugés conformément à la Loi.

La liberté est la règle et la détention, l'exception. La société ne peut appuyer le fait que la Police arrête les citoyens, que la justice les garde sans les juger et que les parquets et cabinets d'instruction fassent fi des délais qui leur sont donnés pour traiter des dossiers qui leur sont confiés. Cependant, la société ne peut non plus cautionner le fait que le parquet s'érige en bon père, prenant des mesures ponctuelles, arbitraires sans aucune base légale. Libérer des détenus, dangereux pour la plupart, sur les bases de la détention préventive prolongée et des raisons humanitaires sont de nature à faire souffrir les victimes, augmenter l'insécurité et légaliser l'impunité. Ce ne sont pas aux

victimes d'être pénalisées une seconde fois, mais à l'Etat de prendre ses responsabilités vis-à-vis des dérèglements sociaux, de la détention préventive prolongée. Les exemples sont nombreux mais, le plus frappant est le cas de Pierre Richard Mélisse, alias **Kanson Fè**, libéré par le parquet le 7 novembre 2007 et qui, le 13 novembre, soit 6 jours plus tard, aurait assassiné froidement, selon le frère de la victime, le nommé Guyto Rosier, un chauffeur de transport en commun. Dénoncé par la population de Martissant et appréhendé une seconde fois, le 7 décembre, il sera encore libéré par le parquet, le 15 décembre 2007.

La libération de personnes ayant été gardées en détention préventive prolongée est certainement significative cependant, il s'agit de se questionner sur les réelles motivations du parquet et la légalité de ses actions. En voulant libérer, que compte faire le parquet de la mission qui lui a été attribuée par la société à savoir, poursuivre ceux qui sont en contravention avec la Loi? ■

Rétrospective sur la Situation Socio-économique du Pays

(suite de la page 8)

l'OMC et prônent la libéralisation totale des marchés, quelque soit la situation économique du pays ou de la région, sans prise en compte du concept de développement, contrairement aux accords précédents.

Une Coalition s'est formée afin de sensibiliser et de mobiliser la population haïtienne: la Coalition Nationale BARE APE. Ce regroupement est composé de : PAPDA, CHANDEL, GARR, MODEP, RAJES, RNDDH, SOFA, Tet Kole, appuyé par OXFAM, Action Aid, Broderlijk Delen et MCC s'oppose à la signature, par le gouvernement haïtien, d'un tel accord de libre échange qui n'a pas été négocié pour le bien de la

population. Au contraire, l'Accord de Partenariat Economique, avec l'élimination des barrières tarifaires, aura pour conséquence la chute de la production nationale, représentant une menace pour la souveraineté alimentaire, entraînant la perte d'emplois d'environ 500.000 personnes du milieu agricole (agriculteurs, producteurs, artisans, ...), et un nouvel exode rural vers la capitale, donc une bidonvilisation accrue. Le marché local sera affaibli, les produits étrangers pourront entrer dans le pays sans payer de droits de douanes, le pays sera totalement soumis aux règles du libre échange alors que Haïti ne fait pas le poids sur la scène internationale pour pouvoir entrer en compétition avec les pays européens.

Ouverture des frontières aux produits euro-

péens, destruction du marché local, pertes d'emplois massives, donc restrictions au droit à l'alimentation: telles sont globalement les prévisions économiques découlant de la signature des APE.

Les APE constituent une menace aux droits fondamentaux des haïtiens, en ce sens que le développement des échanges commerciaux n'entraîne pas à lui seul un processus de développement réel. L'entrée d'Haïti dans un processus encore plus libéral équivaut à une plus grande déresponsabilisation de l'Etat dans les domaines sociaux et économiques: le droit à l'éducation, l'accès aux services de base, à la santé. ■



RNDDH au Service de Tous

RÉSEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)

9 Rue Riviere
Port-au-Prince
Haïti

Phone: 509.245.3486

Fax: 509.244.4146

E-mail: pesperance@rnddh.org

www.rnddh.org

Institutionnaliser les Droits Humains en Haïti

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est un système régionalisé de réseaux de défense de droits humains, le RNDDH compte sept (7) réseaux et fait aussi partie de la Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH), et de plusieurs groupes de travail. Cette expansion est le résultat d'un travail constant et soutenu de la part de l'institution.

Le programme et les activités du RNDDH sont basés sur l'objectif global de l'organisation qui est de contribuer à l'émergence d'un État de droit en Haïti où tous les haïtiens connaissent leurs droits et devoirs et où ces droits et devoirs sont respectés par tout un chacun. Ces activités tournent autour de deux axes : **le programme de FORMATION en droits humains** qui met l'accent sur l'éducation des haïtiens en droits humains pour arriver à un développement des capacités de la société civile, et aussi, **le programme de MONITORING des droits humains** qui met l'accent sur le monitoring des violations des droits humains au niveau des institutions-clés de l'État, étant donné leurs obligations de protéger les droits humains, d'appliquer la loi et d'agir afin de faire prévaloir l'État de droit.

Aujourd'hui, le RNDDH est l'une des organisations de droits humains les plus actives du pays de par sa capacité à recueillir des informations cruciales, précises, impartiales et actuelles grâce aux réseaux qui y sont affiliés et grâce à ses représentants présents dans les dix (10) départements géographiques du pays.

Le RNDDH s'engage dans la lutte pour l'établissement d'une société de droit. Dans cette perspective, le RNDDH est accessible à toute personne qui nécessite un support ou une information dans le domaine des droits humains en Haïti.

Activités Réalisées par le RNDDH au Cours de l'Année 2007

Programme de formation

- En janvier et en février 2007, 3 séances de formation de 2ème niveau, pour les organisations de base
- En février et en mars 2007, d'une part, en avril et mai de l'autre, l'organisation de 47 séances de 2ème et de 3ème niveaux en éducation plus, dans 14 écoles des départements des Nippes, du Nord et du Nord-ouest ; En novembre, 19 écoles réparties dans 3 départements pour 38 séances de premier niveau
- En mars et en août 2007, 2 séances de formation pour les policiers des départements du centre et de la Grand' Anse
- En avril, en août et en décembre 2007 réalisation de 4 séances de formation de formateurs pour des gens recrutés par la Campagne pour la Réduction de la Violence Armée en Haïti
- En décembre, 1 séance de formation sur le droit à la non-discrimination dans les systèmes interaméricain et onusien de protection des droits humains

- Plusieurs présentations de différentes thématiques par le RNDDH

Programme de monitoring

- Monitoring des sous commissariats, des commissariats, des centres de détention, des tribunaux du pays
- En mars, avril, juillet, août et septembre, monitoring des assises criminelles dans la juridiction de Port-au-Prince
- En octobre 2007, accompagnement de Madame Nancy Claude, une victime de l'insécurité, pour témoigner par devant l'ONU. Cet accompagnement est rendu possible grâce au support de OXFAM, Amnistie internationale, IANSA
- Campagne traditionnelle dans toutes les prisons du pays, tout au cours du mois d'octobre
- Participation du RNDDH aux différentes activités de la Coalition BARE APE
- Participation du RNDDH au 36ème congrès de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) tenu à Lisbonne du 19 au 25 avril 2007

Publications

- Pour l'année 2007, le RNDDH a publié 4 Rapports, 5 Communiqués de presse, 1 lettre ouverte, et 4 bulletins

Plaintes 2007

Le RNDDH a reçu 167 personnes pour un nombre de 148 plaintes. 77 des plaignants ont contacté le RNDDH pour avoir des informations quant aux démarches à suivre. 30 suivis ont été assurés dont :

- 13 lettres de plaintes rédigées et envoyées au Parquet de Port-au-Prince
- 4 visites au Pénitencier National, suite aux demandes des parents
- 5 accompagnements à l'inspection générale de la PNH
- 1 accompagnement à la brigade des mineurs
- 3 accompagnements au tribunal de paix
- 5 assistances humanitaires
- 4 cas reçus par le RNDDH sont acheminés, pour suivis, à 2 de ses réseaux départementaux ■